

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2022 à 18 h**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12 Excusés : 2

Votants : 14

- **APPROBATION COMPTES DE GESTION 2021** : Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2021 dressés par le receveur municipal.

- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021** : Le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention (le maire ne participant pas au vote) approuve le CA 2021 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 653 032.48 € |
| Recettes | 689 616.47 € |

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2021 (excédent) | 36 583.99 € |
| Résultat antérieur reporté | 654 601.39 € |
| Résultat de clôture 2021 (excédent) | 691 185.38 € |

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 339 103.19 € |
| Recettes | 390 423.78 € |

| | |
|---|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2021 (excédent) | 51 320.59 € |
| Résultat antérieur reporté (déficit) | 49 533.31 € |
| Résultat de clôture 2021 (excédent) | 1 787.28 € |

| | |
|------------------------------|--|
| Reste à réaliser | 50 966.80 € |
| Besoin de financement | 49 179.52 € (qui sera affecté au c/1068 au BP 2022) |

➤ **AFFECTATION RESULTAT 2021 COMMUNE :**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 691 185.38 €, le CM DECIDE d'affecter :

| | |
|---|--------------|
| affectation c/1068 INV.REC BP 2022 | 49 179.52 € |
| excédent reporté c/002 au BP 2022 | 642 005.86 € |
| Excédent reporté au c/001 INV.REC BP 2022 | 1 787.28 € |

- **VENTE** : Accord du conseil pour fixer le prix du m² à 5€ pour la parcelle AI 525 dont la superficie est d'environ 377 m²

- **SUBVENTIONS** : Accord du Conseil pour demander des subventions DETR/DSIL
 - Une concernant le remplacement de la barrière située Route des Sarrets jugée dangereuse et non conforme.
 - Une autre concernant le projet d'installation d'une circulation d'air permettant d'éliminer le radon à l'école du Pont de Fromentières.

- **PERSONNEL** : - **Accord du Conseil** pour le réajustement de l'indice d'un agent en CDD suite aux dernières réévaluations du SMIC.
 - **Accord du conseil** pour la modification du montant des chèques cadeaux pour les agents de la commune. En effet, le personnel communal se voit offrir deux fois par an 150€ de chèques-cadeaux. Le conseil décide d'augmenter ce montant de 20€ soit 170€ deux fois par an.
- **CIMETIERES** : **Accord du conseil (13 Pour – 1 Contre)** pour modifier le règlement des cimetières, notamment en ce qui concerne le fleurissement des columbariums. Celui-ci figurera sur les panneaux d'affichage et sur le site internet.
- **CCAS** : **Accord du conseil** concernant les modifications ci-dessous :
 - **REPAS ANNUEL DES AÎNÉS** : ont droit chaque année gratuitement au repas annuel ou au bon d'achat utilisable dans les commerces Mariacois, toutes les personnes âgées de 70 ans ou + au 1er Janvier de l'année en cours, inscrites sur les listes électorales de Mariac et habitant sur la commune depuis au moins 6 mois. *A noter que les personnes de moins de 70 ans ayant déjà été éligibles en 2022 le resteront.*
 - **PLACES DE CINÉMA A TARIF RÉDUIT** : peuvent bénéficier de places à tarif réduit au cinéma le Vox au Cheylard à raison d'une par mois (soit 12 par an maximum)
 - Les personnes âgées de 65 ans et + inscrites sur les listes électorales de Mariac et habitant la commune depuis au moins 6 mois.
 - Les jeunes âgés de 12 à 18 ans dont au moins un des parents est inscrit sur les listes électorales et habite la commune.
 - **ACTION EN FAVEUR DES ADOLESCENTS** : A compter de 2022, les jeunes âgés de 12 à 18 ans, dont au moins un des parents habite la commune et est inscrit sur les liste électorales de Mariac, pourront bénéficier d'accès gratuit à certaines activités. Les enveloppes contenant un bon d'achat et des tickets d'entrée (1 piscine et 1 cinéma) seront à retirer au secrétariat de mairie du 15 Juin au 15 Juillet de l'année en cours.
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - ✚ **Divers devis en attente** : Goudronnage Chemin du Ruisseau, Elagage d'arbres et nettoyage du bord des rivières, création d'une fresque, changement du défibrillateur ...
 - ✚ **Organisation des élections présidentielles et législatives**
 - ✚ **A venir** :
 - * Visite du site Chomarat (Pont de Fromentières) par la mairie : le 04 Mars
 - * Réunion du SCOT au Cheylard : le 10 Mars à 18h
 - * Conseil d'école : le 10 Mars à 17h30
 - * Film « Empreinte Vivante » : le 11 Mars 2022 à 20h
 - * Vente dernière parcelle ex terrains DEJOUX : le 15 Mars
 - * Réunion Inter CCAS : le 22 Mars à 18h
 - * Inauguration Géocaching : le 03 Avril à 11h30
 - * Chasse aux œufs : le 03 Avril
 - * Élections Présidentielles : les 10 & 24 Avril 2022
 - * Réunion du Conseil Municipal : Vote du budget 2022 : le 12.04 à 18h
 - ✚ **Marché hebdomadaire** : il devrait reprendre le dernier mercredi de Mars.
 - ✚ **Recensement** : le recensement de la population 2022 est terminé. Dans l'attente des résultats définitifs communiqués par l'INSEE.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 30